

**Société Suisse de Pédiatrie
Groupe de travail pour la protection de l'enfant**

Baden, le 12 mai 2021 mwp/lre

Cas de protection de l'enfance dans les cliniques pédiatriques suisses : la situation à l'an 1 du COVID-19

En 2020, pour la douzième année consécutive, ont été recensés les enfants pris en charge en ambulatoire ou en stationnaire dans une clinique pédiatrique suisse pour maltraitance présumée ou avérée. Une nouvelle fois, l'ensemble des 21 cliniques pédiatriques de grande et de moyenne taille ont participé à l'enquête, de sorte que les statistiques incluent très certainement une forte proportion des cas de maltraitance d'enfants traités dans une clinique pédiatrique suisse.

Résultats

En 2020, **1590 cas** au total ont été signalés sur l'ensemble des cliniques, soit 1,5 % de plus que l'année précédente. Encore une fois, il convient de souligner que ce chiffre ne reflète nullement le nombre réel de cas de maltraitance d'enfants en Suisse. Nous limitons notre relevé statistique aux enfants effectivement admis dans une clinique pédiatrique, sans prendre en compte la grande majorité des cas ayant impliqué un groupe de protection de l'enfant uniquement à des fins de conseil externe. En outre, de très nombreux cas de protection de l'enfant ne sont jamais examinés en clinique pédiatrique.

Maltraitance physique	584	(36,7 %)
Maltraitance psychique	317	(19,9 %)
Négligence	427	(26,9 %)
Abus sexuel	259	(16,2 %)
Syndrome de Münchhausen par procuration	5	(0,3 %)

Une nouvelle fois, la maltraitance physique reste la forme de maltraitance la plus fréquente, ce qui peut notamment s'expliquer par le fait que les enfants présentant des traces et blessures visibles sont

plus souvent admis dans une clinique de pédiatrie qu'en cas de suspicion d'abus sexuel par exemple. Les filles restent encore plus représentées que les garçons (répartition 55-45 %), tandis que 18,4 % des enfants victimes de maltraitance sont âgés de moins d'un an et 44 % de moins de six ans.

Répartition des sous-groupes selon le sexe :

	Garçons	Filles
Maltraitance physique	55,0 %	45,0 %
Négligence	48,5 %	51,5 %
Maltraitance psychique	47,0 %	53,0 %
Abus sexuel	17,2 %	82,8 %

La répartition par sexe reste quasiment équivalente dans toutes les formes d'abus, à l'exception des abus sexuels, où les filles sont bien plus affectées que les garçons.

Certitude du diagnostic

Sûr	943	(59,3 %)
Probable	347	(21,8 %)
Pas clair	300	(18,9 %)

Le niveau de certitude le plus élevé a porté sur le diagnostic de maltraitance psychique, avec 80 %. Ce groupe inclut également les enfants qui assistent à des violences domestiques et sont à ce titre bien souvent victimes de maltraitance psychique. Dans de nombreux cas, les soupçons d'abus sexuel n'ont pu être clarifiés (pour plus de 40 % des cas), l'abus sexuel ne laissant en règle générale aucune trace visible.

Auteur : relation avec l'enfant

Famille	1195	(75,2 %)
Connaissance de l'enfant	229	(14,4 %)
Auteur extra-familial	69	(4,3 %)
Auteur inconnu	98	(6,1 %)

Les cas de maltraitance psychique et de négligence sont principalement le fait des parents ou tuteurs légaux de l'enfant. Les abus sexuels relèvent quant à eux à parts égales de la cellule familiale et du cercle de connaissances de l'enfant (37 % des cas chacun), les auteurs inconnus et extra-familiaux composant le reste des cas.

Auteur : sexe

Masculin	594	(37,4 %)
Féminin	397	(25,0 %)
Masculin et féminin (en général les deux parents)	486	(30,6 %)
Inconnu / sans indication	113	(7,1 %)

La violence physique est davantage commise (à titre de moyen éducatif ?) par les hommes, alors que dans une bonne moitié des cas de maltraitance psychique et de négligence, les deux parents sont concernés. La part d'auteurs de sexe masculin dans les abus sexuels reste légèrement supérieure à 80 %, comme dans les années précédentes.

Auteur : âge

Plus de 18 ans	1310	(82,4 %)
Moins de 18 ans	194	(12,2 %)
Moins et plus de 18 ans (plusieurs auteurs)	12	(0,8 %)
Age inconnu / sans indication	74	(4,7 %)

Les jeunes auteurs sont plus fortement représentés dans les cas d'abus sexuels (23 % des cas) et de maltraitance physique (20,5 % des cas), et ne jouent aucun ou pratiquement aucun rôle dans les autres formes de maltraitance.

Annonce à l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Déjà faite par une autre instance	450	(28,3 %)
Par le groupe de protection de l'enfant	264	(16,6 %)
Recommandée par le groupe de protection de l'enfant	87	(5,5 %)

Annonce à l'autorité judiciaire

Déjà faite par une autre instance	165	(10,4 %)
Par le groupe de protection de l'enfant	69	(4,3 %)
Recommandée par le groupe de protection de l'enfant	79	(5,0 %)

Plus d'un enfant sur quatre victime d'une forme de maltraitance est déjà connu de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte pour cette problématique ou une autre. Le nombre élevé de cas où les autorités sont impliquées souligne l'importance d'une collaboration étroite et de qualité dans ces cas souvent difficiles.

Résumé

- En 2020, le nombre de cas recensés de maltraitance sur des enfants reste à un niveau élevé.
- Au total, trois enfants sont morts des suites de maltraitements. Ils étaient tous les trois âgés de moins d'un an.
- L'usage de la violence physique à titre d'instrument éducatif reste largement répandu et concerne les hommes plus que les femmes. Il serait donc souhaitable de mettre en place des mesures ou campagnes préventives dans ce domaine.
- Notre enquête statistique n'a fait apparaître aucune augmentation des cas de maltraitance psychique (ni des autres formes de maltraitance) dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

Pour le Groupe de travail pour la protection de l'enfant

Dr Markus Wopmann
Médecin spécialiste en pédiatrie
Groupe de protection de l'enfant Baden
Hôpital cantonal
5404 Baden